

La Forestière, le 17/11/2022

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, M. Jean-Pierre Gadon,

A l'occasion de l'enquête publique du Parc Portes de Champagne II à La Forestière,

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Je vous faire part aujourd'hui de mon avis très négatif concernant le projet éolien du Parc des Portes de Champagne II, de par sa présence bien trop proche du village et bien trop proche également de notre forêt domaniale.

La Marne est le deuxième département français en nombre d'éoliennes construites. Alors pourquoi ne pas développer des parcs éoliens dans d'autres régions avant de saturer la nôtre ?

En ce qui concerne notre village, deux éoliennes sont à moins 200m de la forêt, ce qui est illégal selon les accords européens EUROBATS datant de 30 ans pour protéger les chauves-souris. Refusées par le préfet il y a 10 ans, elles sont proposées à nouveau au même endroit !!! Cependant les normes n'ont pas changé. Les éoliennes de 150m de haut sont également très proches des habitations, la plus proche étant à 700m. L'académie de Médecine recommande 1500m !! C'est bien la preuve d'une volonté d'implanter sans se préoccuper des impacts sur la santé des habitants !

Pour conclure, notre région est inscrite au patrimoine Mondial de l'UNESCO. Détruire la belle image de notre région et de nos vignobles en implantant un nombre d'éoliennes aussi important est contradictoire lorsqu'on voit la richesse de la Champagne.

J'espère que vous prendrez en compte mon avis contre l'extension de ce parc avant de rendre votre verdict final.

Bien cordialement,

51120 La Forestière